

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 DECEMBRE 2025 A 18 H

Date de la convocation : 28/11/2025
Nombre de Conseillers : 8
en exercice : 8
en présence : 7
en absence excusée avec pouvoir : 1
votants : 8

Le lundi 8 décembre 2025 à 18 h, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Maligny se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de DESBOIS Martine, Maire présente

Etaient présents : FAURIE Françoise, FLEURISSON Daniel, HANNOYER Marc, PAILLARD Gérald, POINSOT Monique, SAUTY Eric.

Etait absent excusé : POINSOT Armand.

Présence de LHERNAULT Laurence, secrétaire de mairie.

Secrétaire de séance : FAURIE Françoise

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

- Approbation du PV du conseil municipal du 25 septembre 2025
 - Délibération pour l'indemnisation des garants du bois
 - Délibération concernant les places à dépôts
 - Délibération pour l'embauche d'un nouvel agent technique
 - Mise en non-valeur d'un reste à recouvrer de 2012
 - Renouvellement de la demande de subvention DETR pour la chapelle
 - Point sur la carte communale
 - Projet d'aménagement d'un parking devant la mairie
 - Borne à incendie ou réserve d'eau à prévoir au hameau des Granges
 - Organisation de la fête de Noël du 14 décembre 2025
 - Proposition de la date du samedi 10 janvier 2025 pour les vœux du Maire
-
- Informations et questions diverses :
 - Proposition d'offre promotionnelle de mutuelle pour améliorer la protection des habitants
 - Projet agrivoltaïque au hameau de Neuilly
 - Réduction des coûts de l'éclairage public à partir du 1^{er} janvier 2026.
-

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du Conseil municipal du 25 septembre 2025.

I – Délibération pour l'indemnisation des garants du bois :

L'indemnité allouée aux garants du bois, MM. Jean-Pierre Leclerc et François Faurie, est de 200 €.

- Le Conseil municipal, à 7 voix pour, donne son accord pour cette indemnisation en l'absence de Mme Françoise Faurie qui s'est retirée lors du vote.

II – Délibération concernant les places à dépôts :

Montants des places à dépôts selon superficie :

Mme Joubier, MM. D. Jarlaud et C. Pacaut : 20 €

M. J.L. Brunet : 40 €

MM. A. Gagnepain et P. Marquet : 60 €.

- Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour reconduire les montants identiques à l'année précédente.

III – Délibération pour l'embauche d'un Agent Technique :

Trois candidats seront reçus prochainement par Mme le Maire. La délibération est repoussée.

IV - Mise en non-valeur d'un reste à recouvrer de 2012 :

En 2012, une partie de la location de la salle des fêtes, d'un montant de 69,02 € n'a pas été honorée malgré toutes les relances effectuées. Le locataire est maintenant décédé, il est accordé à la Trésorerie l'admission en non-valeur de la somme qui sera imputée à l'article 6541.

- Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour l'admission en non-valeur de cette dette et charge Mme le Maire d'émettre un mandat au compte 6541 à hauteur de 69,02 €.

V - Renouvellement de la demande de subvention DETR pour la chapelle :

La subvention allouée par le Conseil départemental, de 14 085 €, court jusqu'en juin 2027.

Le montant total des devis actualisés s'élève à 57 139,63 € TTC.

La subvention que pourrait accorder la DETR s'élèverait à 14 664,41 €, soit un reste à charge pour la commune de 28 390,22 € TTC.

- Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour redéposer une nouvelle demande de subvention DETR.

VI - Point sur la carte communale :

L'enquête publique s'est terminée le 29 novembre dernier et le commissaire enquêteur a rendu ses premières conclusions : quatre personnes se sont manifestées dont une seulement pour information.

La commission Carte communale a étudié le rapport d'enquête et propose :

- Observation (Ore1) : demande d'une surface pour la construction éventuelle d'une piscine sur une parcelle en terrain non retenu constructible dans le projet carte communale.
 - o Conclusion : Le commissaire enquêteur a proposé de mettre une partie de la parcelle en zone constructible. La commission donne son accord.
- Observation (Ocl1) : En 2019, un permis de construire a été demandé pour une habitation, puis annulé en 2021. Cette parcelle n'a pas été retenue dans le périmètre constructible lors de l'élaboration de la carte communale. Le propriétaire demande le maintien de la parcelle en zone constructible.
 - o Conclusion : Le commissaire enquêteur propose de réintégrer la parcelle en zone constructible. La commission donne son accord.
- Observation (Ore3) : Le propriétaire d'un terrain de 3000 m², desservi par un simple sentier et sans accès à l'eau et à l'électricité, souhaite rendre constructible cette parcelle.
 - o Conclusion : Ce terrain est éloigné du périmètre de zone constructible souhaité par la commune et sa viabilisation risque d'être onéreuse. La commission refuse de le déclarer constructible.

Un projet de note sera rédigé

- Le Conseil municipal approuve les conclusions de la Commission carte communale. Ces modifications obligent à repasser le dossier en dérogation auprès de la Préfecture et de la CDPNAF, entraînant un retard d'achèvement d'environ 4 mois.

VII - Projet d'aménagement d'un parking devant la mairie :

Un devis a été présenté pour la création de 8 places de parking devant la mairie, d'un montant de 39 735,30 €. Une consultation auprès d'autres entreprises sera réalisée.

La demande de subvention auprès du Conseil départemental et la redistribution d'amendes de police seront effectuées début 2026.

- Le Conseil municipal est d'accord pour le lancement de ce dossier.

VIII – Borne à incendie ou réserve d'eau à prévoir au hameau des Granges :

Un éleveur aux Granges a déposé une demande de permis de construire pour une extension d'un hangar de stabulation.

Il doit prévoir une citerne d'eau pour son projet car il n'est pas possible d'installer une borne incendie.

La mairie, qui doit la protection incendie aux habitants souhaite profiter de l'opportunité pour s'associer à ce projet. Une convention serait à établir pour définir les modalités de participation de la commune sur ce projet. Toutefois, il faut prendre contact avec le SDIS pour plus d'information concernant la sécurité incendie des Granges.

IX - Organisation de la fête de Noël du 14 décembre 2025 :

Une centaine de personnes est attendue et 25 enfants recevront un bon cadeau. Le Père Noël sera présent.

X – Vœux du Maire :

La date du samedi 10 janvier 2026 à 16 h à la salle des fêtes est retenue.

Informations et questions diverses :

La mutuelle AXA a contacté la mairie pour une offre promotionnelle. Une réunion sera organisée début 2026.

La société Kronos Solar souhaite développer un projet agrivoltaïque à Neuilly de 35 ha, sur des terrains de particuliers, sur des prés le long de la D906. Un contact sera pris en mairie.

La commune adhère au groupement de commande d'énergie et espère une réduction des coûts de l'éclairage public à partir du 1^{er} janvier 2026, suite au contrat passé par le Siceco avec le fournisseur d'énergie OCTOPUS.

Fin du Conseil à 20 h.

FAURIE Françoise
Secrétaire de séance



DESBOIS Martine
Maire

